

LICENCE

STAPS : ACTIVITÉ PHYSIQUE ADAPTÉE ET SANTÉ



DIPLÔME NATIONAL

niveau de diplôme

Grade de Licence (Bac+3)

durée

3 années

lieu-x de formation

Caen

crédit ECTS

180

CONTACT

Université de Caen Normandie

UFR STAPS · Sciences et techniques des activités physiques et sportives

Boulevard Maréchal Juin · CS 14032 · 14032 Caen Cedex 5

Licence 2 : 02 31 56 72 55 Licence

3 : 02 31 56 72 56

ufrstaps.unicaen.fr

La 1ère année de licence est commune à tous les étudiants. La spécialisation se fait progressivement à partir de la 2e année.

Les compétences communes à la formation :

- maîtrise d'un socle pluridisciplinaire de connaissances et de compétences scientifiques, technologiques et techniques dans le domaine des activités physiques et/ou sportives (APS)
- capacité d'autonomie dans une démarche de diagnostic, de mise en œuvre et d'évaluation de projets dans un secteur professionnel lié aux APS
- acquisition d'une culture de ces APS, d'une culture générale et de compétences transversales correspondant à ce niveau de qualification
- reconnaissance d'une progression dans l'élaboration de son projet professionnel
- expérience préprofessionnelle

Cette formation fait partie des Licences accès santé (L.AS) de l'université de Caen Normandie permettant de postuler aux études de santé (Maïeutique, Médecine, Odontologie, Pharmacie et Kinésithérapie). C'est pourquoi, elle comprend un module de bases en Santé correspondant à 20 % des enseignements de la licence. L'accès aux études de santé étant sélectif, il vous faudra obtenir de très bons résultats dans votre licence pour être admis en 2e année d'une filière santé. Chaque étudiant dispose de 2 tentatives pour accéder aux études de santé durant les trois années de Licence. Pour plus d'informations sur les modalités d'accès :

- [Le site de l'UFR Santé](#)
- [La FAQ sur les modalités d'accès](#)

MÉTIERS VISÉS

Cette mention APAS répond aux objectifs de formation et éléments de compétence décrits dans la fiche RNCP Licence APAS. Selon ce répertoire national de la certification professionnelle, cette mention vise à former des enseignants en APA. Ces derniers interviennent dans des structures ou en interaction avec des structures du secteur sanitaire, du secteur médico-social, des secteurs fédéral et associatif et du secteur judiciaire. La poursuite d'étude vers un Master APA-Santé est possible pour devenir chef de projets d'AP dans une perspective de prévention, de réadaptation et ou d'intégration pour les publics à besoins spécifiques.

COMPÉTENCES ACQUISES

Le curriculum permet d'acquérir une bonne maîtrise des connaissances en sciences humaines et sociales et en sciences de la vie, nécessaires à la compréhension des problèmes de santé, des pathologies, des déficiences et situations de handicap rencontrés par les publics spécifiques, ainsi qu'une bonne maîtrise des connaissances et des compétences nécessaires à la mise en œuvre de l'intervention en APA et à

l'évaluation de ses effets sur la santé mentale et physique, dans les secteurs professionnels utilisant les APSA dans une perspective de prévention, de réadaptation et ou d'intégration :

- Participer à la conception de projet
- Concevoir et organiser des programmes d'intervention
- Conduire et évaluer des programmes
- Participer au pilotage de projet

POURSUITE D'ÉTUDES

Possibilité de poursuite en Master.

PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS

La licence s'organise autour d'enseignements scientifiques et méthodologiques garantissant une formation pluridisciplinaire, des cours théoriques et pratiques de plusieurs disciplines sportives, d'enseignement en langue et d'un accompagnement pour la

construction de votre parcours universitaire.

À partir du semestre 3 jusqu'au semestre 6, les étudiants doivent choisir une mention au cours de laquelle la spécialisation des enseignements sera progressive.

ADMISSION · INSCRIPTION

NIVEAU DE RECRUTEMENT

Baccalauréat

CONDITIONS D'ACCÈS

L'accès au cursus Licence est ouvert de plein droit aux personnes titulaires Bac ou d'un diplôme équivalent.

Pour les autres candidats, l'accès est conditionné par une validation des études ou des acquis professionnels par la commission compétente.

PROCÉDURE D'INSCRIPTION : CANDIDATURE

[Candidater à l'université de Caen Normandie.](#)

